



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉGION AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N° 84-2020-130

PUBLIÉ LE 8 OCTOBRE 2020

Sommaire

38_REC_Rectorat de l'Académie de Grenoble

84-2020-10-05-015 - 2020 ARRETE JURY CONDUITE (2 pages)

Page 3

4_SGAMI Sud Est_Secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur Sud Est

84-2020-10-06-009 - ARRETE PREFECTORAL N° SGAMISED RH-BR-2020-10-06-01
du 6 octobre 2020 fixant la composition de la commission interdépartementale chargée de
la correction des épreuves de l'examen professionnel pour l'accès au grade de brigadier de
police-session 2021 dans le ressort du SGAMI sud-est ; (2 pages)

Page 6

38_REC_Rectorat de l'Académie de Grenoble

84-2020-10-05-015

2020 ARRETE JURY CONDUITE



DEC 5

Réf n° : DEC5/XIII/20/340
Affaire suivie par
Fatiha Adnane
Téléphone : 04 56 52 46 96
Mél : fatiha.adnane@ac-grenoble.fr

Rectorat de Grenoble
7, place Bir-Hakeim CS 81065
38021 Grenoble cedex 1

ARRETE

N° DEC5/XIII/20/340 du 05/10/2020

- Vu le Code de l'Education, articles D337-1 à D337-25-1 portant règlement général du certificat d'aptitude professionnelle et notamment les articles D337-22 et D337-23 ;
- Vu le Code de l'Education, articles D337-26 à D337-50 -1 portant règlement général du brevet d'études professionnelles et notamment les articles D337-46 à D337-50 ;
- Vu le Code de l'Education, articles D337-139 à D337-160 portant règlement général de la mention complémentaire et notamment les articles D337-158 et D337-158-1 ;
- Décret n° 2020-671 du 3 juin 2020 relatif aux modalités de délivrance du certificat d'aptitude professionnelle, du brevet d'études professionnelles, du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, du brevet des métiers d'art et de la mention complémentaire pour la session 2020 ;
- Arrêté du 3 juin 2020 adaptant en raison des circonstances exceptionnelles découlant de l'épidémie de covid-19 le contrôle en cours de formation et le contrôle ponctuel mis en œuvre dans les épreuves d'enseignement général et dans les épreuves d'enseignement professionnel ainsi que les conditions pour se présenter aux épreuves des examens conduisant à l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle, du brevet d'études professionnelles, du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, du brevet des métiers d'art et de la mention complémentaire.

Article 1 : Le jury de délibération de la session de remplacement pour les examens de niveau III (CAP/BEP/MC3: CAP conducteur livreur de marchandises - CAP conducteur routier de marchandises - CAP déménageur, est composé comme suit pour la session septembre 2020 :

ANDREU NADEGE	INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE ENSEIGNEMENT TECHNIQUE-ENSEIGNEMENT GENERAL	PRESIDENTE DE JURY
BLUMEL PATRICE	PROFESSEUR DE LYCEE PROFESSIONNEL LYCEE POLYVALENT LOUIS ARMAND - CHAMBERY	VICE PRESIDENT DE JURY
COUDRAY PATRICK	PROFESSEUR DE LYCEE PROFESSIONNEL LYCEE POLYVALENT LES CATALINS - MONTELIMAR	
OLIVIER JEAN-LUC	PROFESSEUR DE LYCEE PROFESSIONNEL LYCEE POLYVALENT LES CATALINS - MONTELIMAR	

MAYOLI CHRISTIAN	PROFESSEUR DE LYCEE PROFESSIONNEL LYCEE POLYVALENT LOUIS ARMAND - CHAMBERY	
ARBARETAZ OLIVIER	PROFESSIONNEL MEMBRE DE LA PROFESSION - CHAMBERY	
DALIGAULT ANNE	PROFESSEUR DE LYCEE PROFESSIONNEL LYCEE POLYVALENT HECTOR BERLIOZ – LA COTE SAINT ANDRE	
MARGUET AURELIEN	PROFESSEUR DE LYCEE PROFESSIONNEL LYCEE POLYVALENT HECTOR BERLIOZ – LA COTE SAINT ANDRE	
TROUILLET CELINE	PROFESSEUR DE LYCEE PROFESSIONNEL LYCEE POLYVALENT LOUIS ARMAND - CHAMBERY	
PEDRETTI CEDRIC	PROFESSIONNEL MEMBRE DE LA PROFESSION - CHAMBERY	
LEGRAIN JEAN- PIERRE	PROFESSIONNEL MEMBRE DE LA PROFESSION - GRENOBLE	
BLANCHON DIDIER	PROFESSIONNEL MEMBRE DE LA PROFESSION - CGRENOBLE	
BERTHOMIER VINCENT	PROFESSIONNEL MEMBRE DE LA PROFESSION - GRENOBLE	
MASSY MATHIEU	PROFESSIONNEL MEMBRE DE LA PROFESSION - CHAMBERY	

Article 2 : Le jury se réunira au Rectorat de Grenoble le vendredi 9 octobre 2020 à 9h00.

Article 3 : La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

La rectrice de l'académie

Hélène Insel

4_SGAMI Sud Est_Secrétariat général pour
l'administration du ministère de l'intérieur Sud Est

84-2020-10-06-009

ARRETE PREFECTORAL N°

SGAMISED RH-BR-2020-10-06-01 du 6 octobre 2020

*ARRETE PREFECTORAL interdépartementale chargée de la correction des épreuves de l'examen
professionnel pour l'accès au grade de brigadier de police-session 2021 dans le ressort du SGAMI*

**fixant la composition de la commission
interdépartementale chargée de la correction des épreuves
de l'examen professionnel pour l'accès au grade de
brigadier de police-session 2021 dans le ressort du SGAMI
sud-est ;**



**PRÉFET
DE LA ZONE
DE DÉFENSE
ET DE SÉCURITÉ
SUD-EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des ressources humaines
Bureau du recrutement

**Secrétariat Général pour l'Administration
du Ministère de l'Intérieur Sud-Est**

**LE PRÉFET DE ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ SUD-EST
PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES
PRÉFET DU RHÔNE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

ARRETE PREFECTORAL N° SGAMISED RH-BR-2020-10-06-01 du 6 octobre 2020 fixant la composition de la commission interdépartementale chargée de la correction des épreuves de l'examen professionnel pour l'accès au grade de brigadier de police-session 2021 dans le ressort du SGAMI sud-est ;

VU le décret n°2004-1439 du 23 décembre 2004 portant statut particulier du corps d'encadrement et d'application de la police nationale ;

VU le décret n°2013-728 du 12 août 2013 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer ;

VU le décret n°2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

VU l'arrêté interministériel du 15 janvier 2010 fixant le contenu et les modalités de l'examen professionnel pour l'accès au grade de brigadier de police ;

VU l'arrêté du 17 mars 2020 autorisant l'ouverture, au titre de l'année 2021, de l'examen professionnel pour l'accès au grade de brigadier de police, défini à l'article 12-1-1 du décret 2004-1439 du 23 décembre 2004 ;

VU les arrêtés des 30 juin 2020 fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de brigadier de police-session 2021 ;

SUR proposition de Monsieur le Préfet délégué pour la défense et la sécurité,

ARRETE :

ARTICLE 1 : la composition de la commission interdépartementale chargée de la notation des épreuves de l'examen professionnel pour l'accès au grade de brigadier de police-session 2021 sessions libres et formés - pour le Secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur sud-est est fixée comme suit :

Qualification « Paix publique »

Commissaire Emmanuel BRETON – DDSP 69
Commandant Divisionnaire fonctionnel Josselyne MASSOCO – DDSP 69
Commandant Florence PELARDY – DDSP 69
Major RULP David BLASZCZYK - DDSP69
Major RULP Eric BILLON -DDSP 69
Major Jean-Luc PRUVOST – DDSP 74

Secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur
Immeuble « le Gouverneur » – 215, rue André Philip – 69421 Lyon CEDEX 03

1/2

Major Corinne PY (MAZEL) – DDSP 69
Brigadier Chef Mathieu CHRETIEN – DDSP 69
Brigadier Elodie COMBRES – DDSP 63

Qualification « Investigation »

Commandant Delphine ABDERHALEN, SZRT 69
Capitaine Philippe SAEZ, IGPN
Capitaine Christelle FEVRIER DDSP 73
Major RULP Eric BILLON -DDSP 69
Major Corinne PY (MAZEL) – DDSP 69
Major Christophe FERREN – DDSP 73
Brigadier Chef Gilles ROBERT – SDRT 74
Brigadier Chef Mathieu CHRETIEN – DDSP 69
Brigadier Bruno LAGANNE – DDSP 42

Qualification « Migration frontière »

Commandant Marie-Josée RODRIGUEZ, DZPAF
Capitaine Luc ROMEAS, CRA Saint Exupéry
Major Eusebio MACEDO, DZPAF SE
Brigadier Chef Mélanie BOULANGER - DZPAF

Qualification « Renseignement »

Commandant Renaud BRUT – DDSP73
Major Claude VASLIN - DDSP73
Brigadier Chef Gilles ROBERT – SDRT 74
Brigadier Chef Laurent BOULANGER - DZSI

Qualification « Ordre public »

Commissaire Marine NAUDIN – DZCRS SE
Commandant divisionnaire fonctionnel Hugues VIGNAL - CRS 34
Commandant Antoine BOMPART - UMZ
Major de police échelon exceptionnel Philippe BANNET - CRS 47
Major RULP Frédéric CARUSO - UMZ
Brigadier-Chef Ludovic DETRE - CRS 46
Brigadier Ludowic BOISSIER - CRS 46
Brigadier Grégory ZAMORA - CRS 50
Brigadier Pascal VITORES – DZCRS SE

ARTICLE 2 :

Monsieur la Préfet délégué pour la défense et la sécurité est chargé de l'exécution du présent arrêté.

&

Fait à Lyon le 8 octobre 2020
Pour le Préfet et par délégation,

La directrice des ressources humaines
Pascale LINDER